

ORGANISE PAR LE SMECTOM DU PLANTAUREL

Article 1 – Objet

Le Smectom du Plantaurel organise un concours de collecte de piles et batteries usagées ainsi que de téléphones portables usagés du 9 mai au 7 juin 2023, destiné aux écoles primaires et élémentaires de son territoire de collecte. Cette action a pour objectif de sensibiliser le jeune public au tri, à la valorisation et à la prévention des déchets.

Article 2 – Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à toute école primaire et élémentaire faisant partie du territoire de collecte du Smectom du Plantaurel qui en ferait la demande.

Pour y participer, l'école devra impérativement remplir le formulaire d'inscription présent sur le site internet <https://www.smectom.fr/actualites/concours-de-piles-2023/> avant le 10 avril 2023.

Article 3 – Organisation de la collecte

Chaque école participante organisera sa collecte de manière autonome sur la période du 9 mai au 7 juin 2023. Elle se verra dotée et livrée, entre le 12 et le 21 avril 2023 (veille des vacances scolaires de printemps), par le Smectom du Plantaurel en matériel de collecte adapté : cube à piles individuel pour les enfants et bacs de collecte pour organisation de l'enlèvement des piles et batteries collectées et le rassemblement des téléphones usagés. Les chargeurs des téléphones mobiles sont également acceptés.

L'équipement en matériel de collecte sera adapté en fonction du nombre d'enfants inscrits sur chaque école. Il pourra être complété si nécessaire, sur simple demande auprès du service sensibilisation du Smectom (sensi.terrain@smectom.fr) en cas de manque de contenants.

Les contenants de collecte seront identifiés au nom de l'établissement pour une bonne prise en compte de leurs dépôts lors des opérations de pesée.

Article 4 – Collecte des piles :

La collecte des piles et téléphones dans les écoles participantes sera réalisée par le Smectom du Plantaurel entre le 8 et 16 juin 2023, par l'intermédiaire d'une équipe dédiée.

Chaque école sera informée par mail à l'adresse de contact qu'elle aura indiquée dans son bulletin d'inscription, de la date et de l'heure prévisionnelles de la collecte. En retour, le Smectom devra être informé de l'adresse exacte du point de collecte et des conditions pour y accéder.

Les opérations de pesées seront réalisées sur le site principal du Smectom du Plantaurel à Varilhes en distinguant, d'une part, les piles et batteries usagées, et d'autre part, les téléphones portables. Ces deux flux relèvent de filières de traitement et valorisation distinctes. Le Smectom orientera ensuite les déchets collectés vers les deux éco-organismes partenaires, à savoir COREPILE pour les piles et batteries et l'atelier d'insertion ECO-ORDI 09 pour les téléphones portables. Concernant les piles et batteries, toutes les informations sur le traitement et la valorisation de ces déchets sont disponibles sur le site internet de COREPILE (www.corepile.fr).

Article 5 – Classement des écoles :

Le classement se fera sur la base d'un nombre de points obtenus par chaque école : chaque kilo de piles ou batteries collectées rapportant 1 point et chaque kilo de téléphones portables usagés rapportant 4 points.

L'école ayant obtenu le plus de points, sans lien avec le nombre d'élèves inscrits dans l'école, sera récompensée par l'attribution du premier prix.

Afin de ne pas pénaliser les petites écoles en nombre d'élèves inscrits, les 2 écoles qui auront obtenu le plus de points, ramenés à l'élève inscrit, seront gratifiées par l'attribution du deuxième et du troisième prix. Un ratio sera calculé en fonction du nombre total d'élèves inscrits dans chaque école et du nombre de points obtenus par chaque école.

L'école ayant remporté le premier prix ne sera pas prise en compte pour l'attribution des deuxième et troisième prix.

Les résultats seront publiés sur le site du internet du Smectom (<https://www.smectom.fr/>) le 19 juin 2023 pour une remise des prix le 23 juin lors du salon de l'Association des Maires de France organisé à Foix. Si une délégation de l'école gagnante ne peut se déplacer, la remise des prix se fera à l'école.

Article 6 – Les lots

1^{er} prix : 4 tablettes Samsung Galaxy
2^{ème} prix : 3 tablettes Samsung Galaxy
3^{ème} prix : 2 tablettes Samsung Galaxy

Caractéristiques des tablettes : Samsung Galaxy Tab 4 – SM-T530. Puce A7 - Quad-core – Android 4.4 – Ecran 10.1” + Kit accessoire (coque + film écran renforcé).

Chaque école participante se verra remettre de petits lots pour ses élèves.

Article 7 - Responsabilités

Le Smectom se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité soit engagée. Dans ce cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

Les écoles devront prendre connaissance des consignes de sécurité recommandées par l'organisme COREPILE, sur le site www.corepile.fr, en termes de stockage des piles et batteries usagées.

A ce titre, elles devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas stocker les piles collectées à proximité d'un point de chauffage ou, à l'extérieur, exposées aux précipitations ou soumises à toute exposition à l'eau. Elles devront également veiller à ne pas donner aux élèves un accès sans surveillance aux contenants de collecte des piles ou des téléphones usagés.

La participation à ce jeu concours entraîne l'acceptation du présent règlement.